

Modalités du Contrôle des Connaissances (MCC) 2025-2026-2027
Master mention Toxicologie et Écotoxicologie
Première année

Le Master Emploi de Nouvelles Approches méthodologiques, pour Caractériser les risques en Ecotoxicologie et en Toxicologie (MENACE) est organisé en quatre semestres. Ce document précise les modalités de contrôle des connaissances de la première année du Master MENACE.

Calendrier des sessions d'examens

Pour le premier semestre du master, la première session est organisée fin décembre 2025 et pour le deuxième semestre mi-mai 2026. Les sessions de rattrapage du 1^{er} et du deuxième semestre se déroulent fin juin et fin août 2026.

La convocation des étudiants aux examens se fera par messagerie électronique et sur le calendrier des examens qui sera mis à disposition des étudiants sur la plateforme ADE du master MENACE.

Validation

À chaque unité d'enseignement est associé un certain nombre de crédits ECTS (European Credits Transfer System). Les unités d'enseignement et les ECTS associés sont acquis :

- soit par l'obtention pour cette unité d'une note finale supérieure ou égale à 10, compte tenu d'éventuels points de jury.
- soit par compensation au niveau du semestre.

Compensation au niveau du semestre

La compensation au niveau du semestre est organisée sur la base de la moyenne des notes obtenues aux unités d'enseignement, pondérées par les ECTS. Si cette moyenne pondérée est supérieure ou égale à 10, les 30 crédits du semestre sont acquis.

Obtention du master Toxicologie et Écotoxicologie

La première année du master MENACE est obtenue lorsque les deux premiers semestres sont validés (60 ECTS) ; la seconde année lorsque les deux derniers semestres sont validés (60 ECTS).

La compensation annuelle entre les semestres d'une même année universitaire est possible, mais demeure à la discrétion du jury d'année ou de grade. Le calcul se fait alors sans les points de jury qui auraient pu être précédemment accordés lors des jurys de semestre.

Report de notes en seconde session

Pour les étudiants qui, à l'issue de la première session d'un semestre, n'ont pas été déclarés reçus par le jury, est organisée une seconde session selon le calendrier décrit dans le premier item de ce document.

Aucune convocation n'est envoyée, le planning des examens de session 2 est communiqué par voie électronique.

Lorsqu'un étudiant n'acquiert pas un semestre à la première session, il repasse en seconde session les unités d'enseignement non acquises.

Pour les unités auxquelles il aurait obtenu une note finale comprise entre 8 et 10, l'étudiant peut choisir de conserver cette note en seconde session, ou de repasser les épreuves de rattrapage. Par défaut, l'étudiant est considéré comme devant repasser l'ensemble des unités non acquises. Dans le cas où il désire conserver sa note dans une unité, l'étudiant doit adresser au responsable de la formation une « Demande de report de la note de session 1 » au plus tard trois jours avant la date de l'épreuve de rattrapage et obtenir un accusé de réception de cette demande.

Si un étudiant demande le report de sa note, sans avoir obtenu un accusé de réception du responsable de la formation ou alors que celle-ci n'était pas comprise entre 8 et 10, l'étudiant sera considéré comme absent à l'examen (voir paragraphe dédié aux absences en examen).

Dans tous les cas, lorsque l'épreuve de seconde session a été passée par un étudiant, sa note de session 1 ne peut plus être reportée.

Règles d'attribution des mentions

Lors de l'obtention d'un semestre ou d'une année du master, le jury attribue les mentions selon les règles suivantes :

- Très Bien lorsque $\text{Moy} \geq 16$
- Bien lorsque $14 \leq \text{Moy} < 16$
- Assez Bien lorsque $12 \leq \text{Moy} < 14$
- Passable lorsque $10 \leq \text{Moy} < 12$

où Moy représente pour un semestre : la moyenne pondérée par les ECTS des unités du semestre et pour l'année : la moyenne des deux moyennes pondérées de chacun des semestres.

Les mentions sont délivrées lors des deux sessions.

Absence aux examens

La présence aux examens est obligatoire. En cas d'absence, la note globale de l'unité correspondante sera calculée avec un 0 pour l'examen. En cas d'absence injustifiée aux épreuves de matières faisant l'objet d'un contrôle continu, la même règle qu'en cas d'absence à un examen sera appliquée.

Étudiants salariés

Les étudiants salariés bénéficient des dispositions spécifiques (en termes de dispense d'une certaine partie du contrôle continu) votées à la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) et au Conseil d'Administration (CA) de l'Université d'Artois.

Modalités de contrôle des connaissances pour chaque unité d'enseignement

Le tableau ci-après détaille pour les deux premiers semestres du Master MENACE les unités, leur nombre d'ECTS et la règle de calcul permettant d'obtenir la note de l'unité pour chacune des deux sessions. Ces MCC s'appliqueront dans la situation où les TP de sciences expérimentales se déroulent normalement en présentiel jusqu'à leur terme et où les évaluations en présentiel sont autorisées.

Conventions de notation

- **CC** désigne la note de contrôle continu.
Dans chaque unité où figure une note de contrôle continu, la manière dont cette note est calculée, sera détaillée en début de semestre par les enseignants responsables de l'unité.
- **TP** désigne la note de Travaux pratiques.
- *Dans chaque unité où figure une note de travaux pratiques, la manière dont cette note est calculée, sera détaillée en début de semestre par les enseignants responsables de l'unité.*
- **EX1** désigne la note obtenue à l'examen de première session.
- **EX2** désigne la note obtenue à l'examen de seconde session.

					Examen de fin de module	Type d'examen (e.g Composition sur table, Oral)	Durée de l'examen	Matériel Autorisé (Documents, Calculatrice Non Programmable, Ordinateur, etc...)
	Unité	resp	ECTS	session				
Semestre 1	UCPP	M. Culot	2	1	Contrôle Continu: Une Note de Participation Active (25%) et une Note pour la réalisation d'une action de dissémination (75%)	Non	non applicable	non applicable
				2	La Note de participation est conservée en Session 2 (25%) - Une Nouvelle action de Dissémination remplace la première (75%)	Non	non applicable	non applicable
	ANG I	J Caron-Boilly	3	1	Contrôle Continu : diverses épreuves et travaux de contrôle de connaissances et de compétences au cours du semestre.	Non	Non applicable	Non applicable
				2	max(CC); (2*oral+CC)/3) note de CC conservée à la session 2	Oui	Oral	20 minutes de préparation préalable et 20 minutes de présentation Document fourni par l'examineur
	DATATOX	A. KLIPFEL	4	1	Contrôle Continu	Oui	non applicable	Non applicable
				2	max(EX2; (EX2+CC)/2)	Oui	Composition sur Table	2h Document fourni par l'examineur
	ECOTOX	FO DENAYER	6	1	Contrôle Continu (QCM ponctuels, travaux individuels et/ou de groupe ; évaluation écrite sur étude de cas)	Non	non applicable	non applicable
				2	Oral de Rattrapage	Oui	Oral	20 minutes / Etudiant Aucun document, Calculatrice non programmable uniquement
	ANATOX	F. GOSSELET	5	1	1/2 EX + 1/4 CC + 1/4 TP	Oui	Composition sur table	1h30 Aucun document, Calculatrice non programmable uniquement
				2	3/4 * sup(EX; (CC+2*EX)/3) + 1/4 TP (Note de TP conservée à la Session 2)	Oui	Composition sur Table	1h30 Aucun document, Calculatrice non programmable uniquement
Semestre 2	ECOCHIM	S. TILLOY	4	1	Examen Terminal	Oui	Composition sur table	2h00 Calculatrice autorisée
				2	Examen Terminal de Session 2 remplace l'examen terminal de Session 1	Oui	Composition sur table	1h00 Calculatrice autorisée
	INVITROTOX	M. CULOT	6	1	CC (35%) - Evaluation Terminale (EV1) (65%): 0.35 CC + 0.65 EV1	Non	Non applicable	Aucun document, Calculatrice non programmable uniquement
				2	Les Notes de CC sont conservées en Session 2 - Examen de Rattrapage (=EX2): 0.35 CC + 0.65 EX2	Oui	Composition sur Table	1h30 Aucun document, Calculatrice non programmable uniquement
	ANGII	J Caron-Boilly	2	1	Contrôle Continu : diverses épreuves et travaux de contrôle de connaissances et de compétences au cours du semestre.	Non	Non applicable	Non applicable
				2	max(CC); (2*oral+CC)/3) note de CC conservée à la session 2	Oui	Oral	20 minutes de préparation préalable et 20 minutes de présentation Document fourni par l'examineur
	TOXREG	FO DENAYER	4	1	Contrôle Continu: Evaluations courtes par QCM ou QR ; Dossier REACH à réaliser	Non	non applicable	non applicable
				2	Etude de cas en Session 2	Oui	composition sur table	1h30 Document fourni par l'examineur
	ADVITOX	M. CULOT	5	1	Travaux Pratiques (25%) - Examen Terminal (75%): 0.25TP + 0.75 EX1	Oui	Composition sur table	1h30 Aucun document, Calculatrice non programmable uniquement
				2	Les Notes de TP sont conservées en Session 2 - Examen de Rattrapage EX2: 0.25TP + 0.75 EX2	Oui	Composition sur Table	1h30 Aucun document, Calculatrice non programmable uniquement
	MUTATOX	S. BILLET	4	1	Examen Terminal	Oui	Composition sur table	2h Document fourni par l'examineur
				2	Examen Terminal de Session 2 remplace l'examen terminal de Session 1	Oui	Composition sur Table	2h Document fourni par l'examineur
	STAGE	M. CULOT	15	1	Suivi de Stage par TUTEUR(S) (20%); RAPPORT (30%); ORAL (50%): 0.2 TUT + 0.3 RAP + 0.5 ORAL	Oui	Oral	20 minutes / Etudiant Support de présentation de l'étudiant
				2	Nouvel oral ou Nouveau Rapport dont la Note remplace celui de la Session 1 (La note de Tuteur est conservée): : 0.2 TUT + 0.3 RAP + 0.5 ORAL	Oui	Oral	20 minutes / Etudiant Support de présentation de l'étudiant

Pour l'UE Stage, lorsqu'un stage ne peut être réalisé ou lorsqu'un stage commencé est interrompu et qu'il ne peut être poursuivi ou reporté en présentiel (par exemple en raison des conditions sanitaires ou de l'arrêt d'activité de l'entreprise d'accueil), il peut être organisé et/ou évalué, en totalité ou en partie, selon des modalités alternatives :

- **Possibilité de remplacer les stages en présentiel par des stages en distanciel** (cette solution ne peut être envisagée qu'avec l'accord de l'ensemble des parties signataires)
- **Report de la période de stage.** Il est alors possible de différer les dates de soutenance d'année ou de diplôme. Le rallongement de l'année universitaire est possible afin de permettre la tenue de stages jusqu'au 31 décembre 2026. En conséquence, la fin de l'année universitaire 2025-2026 est repoussée **au 31 décembre 2026.**
- **Accepté une réduction de la durée** d'un stage commencé mais non achevé, soit en raison d'un stage qui a déjà permis la transmission des connaissances et compétences attendues, soit dans le cadre de l'article L124-15 du code de l'éducation.
- **Remplacement de tout ou partie du stage par un autre dispositif d'évaluation en valorisant une expérience professionnelle ou un engagement** : projet tutoré, mise en situation dans l'établissement, mémoire réflexif.

Dans tous les cas, une autorisation est nécessaire avant toute demande de validation ou processus d'équivalence ou de dispense.

Redoublement

Pour les étudiants n'ayant pas validé la première année du master, le redoublement est soumis à l'autorisation de la commission pédagogique compétente pour le recrutement en master et en accord avec le responsable du Master.

Modalités du Contrôle des Connaissances (MCC) 2025-2026
Master mention Toxicologie et Écotoxicologie
Deuxième année

Le Master Emploi de Nouvelles Approches méthodologiques, pour Caractériser les risques en Ecotoxicologie et en Toxicologie (MENACE) est organisé en quatre semestres. Ce document précise les modalités de contrôle des connaissances de la deuxième année du Master MENACE.

Calendrier des sessions d'examens

Pour le premier semestre du master, la première session est organisée fin décembre 2025~~2026~~ et les soutenances de stage du deuxième semestre fin juin 2026.~~2027~~. Les sessions de rattrapage du 1^{er} et du 2^{ème} semestre se déroulent fin août 2026.

La convocation des étudiants aux examens se fera par messagerie électronique et sur le calendrier des examens qui sera mis à disposition des étudiants sur la plateforme ADE du master MENACE.

Validation

À chaque unité d'enseignement est associé un certain nombre de crédits ECTS (European Credits Transfer System). Les unités d'enseignement et les ECTS associés sont acquis :

- soit par l'obtention pour cette unité d'une note finale supérieure ou égale à 10, compte tenu d'éventuels points de jury.
- soit par compensation au niveau du semestre.

Compensation au niveau du semestre

La compensation au niveau du semestre est organisée sur la base de la moyenne des notes obtenues aux unités d'enseignement, pondérées par les ECTS. Si cette moyenne pondérée est supérieure ou égale à 10, les 30 crédits du semestre sont acquis.

Obtention du master Toxicologie et Écotoxicologie

La deuxième année du master MENACE est obtenue lorsque les deux premiers semestres sont validés (60 ECTS).

La compensation annuelle entre les semestres d'une même année universitaire est possible, mais demeure à la discrétion du jury d'année ou de grade. Le calcul se fait alors sans les points de jury qui auraient pu être précédemment accordés lors des jurys de semestre.

Report de notes en seconde session

Pour les étudiants qui, à l'issue de la première session d'un semestre, n'ont pas été déclarés reçus par le jury, est organisée une seconde session selon le calendrier décrit dans le premier item de ce document.

Aucune convocation n'est envoyée, le planning des examens de session 2 est communiqué par voie électronique.

Lorsqu'un étudiant n'acquiert pas un semestre à la première session, il repasse en seconde session les unités d'enseignement non acquises.

Pour les unités auxquelles il aurait obtenu une note finale comprise entre 8 et 10, l'étudiant peut choisir de conserver cette note en seconde session, ou de repasser les épreuves de rattrapage. Par défaut, l'étudiant est considéré comme devant repasser l'ensemble des unités non acquises. Dans le cas où il désire conserver sa note dans une unité, l'étudiant doit adresser au responsable de la formation une « Demande de report de la note de session 1 » au plus tard trois jours avant la date de l'épreuve de rattrapage et obtenir un accusé de réception de cette demande.

Si un étudiant demande le report de sa note, sans avoir obtenu un accusé de réception du responsable de la formation ou alors que celle-ci n'était pas comprise entre 8 et 10, l'étudiant sera considéré comme absent à l'examen (voir paragraphe dédié aux absences en examen).

Dans tous les cas, lorsque l'épreuve de seconde session a été passée par un étudiant, sa note de session 1 ne peut plus être reportée.

Règles d'attribution des mentions

Lors de l'obtention d'un semestre ou d'une année du master, le jury attribue les mentions selon les règles suivantes :

- Très Bien lorsque $\text{Moy} \geq 16$
- Bien lorsque $14 \leq \text{Moy} < 16$
- Assez Bien lorsque $12 \leq \text{Moy} < 14$
- Passable lorsque $10 \leq \text{Moy} < 12$

où Moy représente pour un semestre : la moyenne pondérée par les ECTS des unités du semestre et pour l'année : la moyenne des deux moyennes pondérées de chacun des semestres.

Les mentions sont délivrées lors des deux sessions.

Absence aux examens

La présence aux examens est obligatoire. En cas d'absence, la note globale de l'unité correspondante sera calculée avec un 0 pour l'examen. En cas d'absence injustifiée aux épreuves de matières faisant l'objet d'un contrôle continu, la même règle qu'en cas d'absence à un examen sera appliquée.

Étudiants salariés

Les étudiants salariés bénéficient des dispositions spécifiques (en termes de dispense d'une certaine partie du contrôle continu) votées à la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) et au Conseil d'Administration (CA) de l'Université d'Artois.

Modalités de contrôle des connaissances pour chaque unité d'enseignement

Le tableau ci-après détaille pour les deux semestres de la deuxième année du Master MENACE les unités, leur nombre d'ECTS et la règle de calcul permettant d'obtenir la note de l'unité pour chacune des deux sessions. Ces MCC s'appliqueront dans la situation où les TP de sciences expérimentales se déroulent normalement en présentiel jusqu'à leur terme et où les évaluations en présentiel sont autorisées.

Conventions de notation

- **CC** désigne la note de contrôle continu.
Dans chaque unité où figure une note de contrôle continu, la manière dont cette note est calculée, sera détaillée en début de semestre par les enseignants responsables de l'unité.
- **TP** désigne la note de Travaux pratiques.
- *Dans chaque unité où figure une note de travaux pratiques, la manière dont cette note est calculée, sera détaillée en début de semestre par les enseignants responsables de l'unité.*
- **EX1** désigne la note obtenue à l'examen de première session.
- **EX2** désigne la note obtenue à l'examen de seconde session.

						Examen de fin de module	Type d'examen	Matériel Autorisé
	Unité	resp	ECTS	session		Session 2	(e.g Composition sur table, Oral)	(Documents, Calculatrice Non Programable, Ordinateur, etc..)
Semestre 3	INI	M. Culot	2	1	Contrôle Continu	Non	non applicable	non applicable
				2	Oral de Rattrapage	Non	non applicable	non applicable
	ANGIII	J Caron-Boilly	4	1	Contrôle Continu : diverses épreuves et travaux de contrôle de connaissances liés à la préparation au TOEIC + CC type TOEIC ou véritable TOEIC.	Non	Non applicable	Non applicable
				2	max(CC); (2*EX+CC)/3) note de CC conservée à la session 2	Oui	TOEIC blanc	Crayon de bois, gomme(s)
	PROJ	M. Culot	10	1	1/3 Rapport (RAP) + 2/3 Soutenance (ORA)	Oui	non applicable	Non applicable
				2	Nouveau Rapport et/ou Nouvelle soutenance qui remplace la Note de Session 1: 1/3 RAP + 2/3 ORA	Oui	non applicable	Document fourni par l'examineur
	JT	M. Culot	12	1	Contrôle Continu (QCM ponctuels, travaux individuels et/ou de groupe ; évaluation écrite sur étude de cas)	Non	Non applicable	Document fourni par l'examineur
				2	Oral de Rattrapage	Oui	Oral	Document fourni par l'examineur
	GPROJ	M. Culot	2	1	Contrôle Continu	Non	non applicable	non applicable
				2	Epreuve de Rattrapage	Non	Oral	non applicable
Semestre 4	STAGE	M. CULOT	30	1	Suivi de Stage par TUTEUR(S) (20%); RAPPORT (30%); ORAL (50%): 0.2 TUT + 0.3 RAP + 0.5 ORAL	Oui	Oral	Support de présentation de l'étudiant
				2	Nouvel oral ou Nouveau Rapport dont la Note remplace celui de la Session 1 (La note de Tuteur est conservée): : 0.2 TUT + 0.3 RAP + 0.5 ORAL	Oui	Oral	Support de présentation de l'étudiant
Semestre 3	INI	M. Culot	2	1	Contrôle Continu	Non	non applicable	non applicable
				2	Oral de Rattrapage	Non	non applicable	non applicable
	ANGIII	J Caron-Boilly	3	1	Contrôle Continu : diverses épreuves et travaux de contrôle de connaissances liés à la préparation au TOEIC + CC type TOEIC ou véritable TOEIC.	Non	Non applicable	Non applicable
				2	max(CC); (2*EX+CC)/3) note de CC conservée à la session 2	Oui	TOEIC blanc	Crayon de bois, gomme(s)
	PROJ	M. Culot	10	1	1/3 Rapport (RAP) + 2/3 Soutenance (ORA)	Oui	non applicable	Non applicable
				2	Nouveau Rapport et/ou Nouvelle soutenance qui remplace la Note de Session 1: 1/3 RAP + 2/3 ORA	Oui	non applicable	Document fourni par l'examineur
	JT	M. Culot	10	1	Contrôle Continu (QCM ponctuels, travaux individuels et/ou de groupe ; évaluation écrite sur étude de cas)	Non	Non applicable	Document fourni par l'examineur
				2	Oral de Rattrapage	Oui	Oral	Document fourni par l'examineur
	GPROJ	M. Culot	3	1	Contrôle Continu	Non	non applicable	non applicable
				2	Epreuve de Rattrapage	Non	Oral	non applicable
Semestre 4	MECATOX	M. CULOT	2	1	Contrôle Continu (QCM + E-Poster)	Oui	Oral	Présentation d'un e-Poster conçu par l'étudiant
				2	Epreuve de Rattrapage	Oui	Oral	Présentation d'un e-Poster conçu par l'étudiant
Semestre 4	STAGE	M. CULOT	30	1	Suivi de Stage par TUTEUR(S) (20%); RAPPORT (30%); ORAL (50%): 0.2 TUT + 0.3 RAP + 0.5 ORAL	Oui	Oral	Support de présentation de l'étudiant
				2	Nouvel oral ou Nouveau Rapport dont la Note remplace celui de la Session 1 (La note de Tuteur est conservée): : 0.2 TUT + 0.3 RAP + 0.5 ORAL	Oui	Oral	Support de présentation de l'étudiant

Pour l'UE Stage, lorsqu'un stage ne peut être réalisé ou lorsqu'un stage commencé est interrompu et qu'il ne peut être poursuivi ou reporté en présentiel (par exemple en raison des conditions sanitaires ou de l'arrêt d'activité de l'entreprise d'accueil), il peut être organisé et/ou évalué, en totalité ou en partie, selon des modalités alternatives :

- **Possibilité de remplacer les stages en présentiel par des stages en distanciel** (cette solution ne peut être envisagée qu'avec l'accord de l'ensemble des parties signataires)
- **Report de la période de stage.** Il est alors possible de différer les dates de soutenance d'année ou de diplôme. Le rallongement de l'année universitaire est possible afin de permettre la tenue de stages jusqu'au 31 décembre 2025.[2027](#). En conséquence, la fin de l'année universitaire 2024-2025[2026-2027](#) est repoussée **au 31 décembre 2025**[2027](#).
- **Accepté une réduction de la durée** d'un stage commencé mais non achevé, soit en raison d'un stage qui a déjà permis la transmission des connaissances et compétences attendues, soit dans le cadre de l'article L124-15 du code de l'éducation.
- **Remplacement de tout ou partie du stage par un autre dispositif d'évaluation en valorisant une expérience professionnelle ou un engagement** : projet tutoré, mise en situation dans l'établissement, mémoire réflexif.

Dans tous les cas, une autorisation est nécessaire avant toute demande de validation ou processus d'équivalence ou de dispense.

Redoublement

Pour les étudiants n'ayant pas validé la deuxième année du master, le redoublement est soumis à l'autorisation de la commission pédagogique compétente pour le recrutement en deuxième année du master et en accord avec le responsable du Master.